

## DISTRIBUTION

### Spécial salons d'enseignes

Rendez-vous d'affaires ou forum d'innovations, quatre grands réseaux de négoce tenaient salon au mois de février.

Pour BigMat, Samse, Gedimat et Cofaq, l'occasion de mobiliser les troupes et d'annonces fortes. Visites guidées. **P. 46**



## ACTUS FRANCE

### La rénovation énergétique, bientôt obligatoire

Il en était question depuis longtemps...

La loi sur la transition énergétique l'a officialisé. D'ici à 2020, ce sont les logements locatifs qui ouvrent le bal de la rénovation énergétique obligatoire. Tous les détails. **P. 8**

# 74 323 exemplaires

Mise en  
distribution  
certifiée



Numéro 25 | Mars 2015

METIERS

# BATI

zepros.fr

# zepros

P.24 SOCIAL

# Les artisans sur tous les fronts

Emplois  
Retraite

Marchés  
publics  
Simplification



# Vite!

## CHAUFFAGE BOIS

### Le site Flamme Verte s'étoffe

Le site internet du label de qualité du chauffage bois\* s'enrichit de nouvelles ressources documentaires. En se dirigeant sur leur espace réservé, les professionnels peuvent consulter et télécharger les documents techniques et les notes d'informations rédigés par le Syndicat des énergies renouvelables (SER). Une newsletter a été mise en place pour recevoir régulièrement ces informations par mail. À noter également : la création d'une foire aux questions (FAQ), d'un quiz et d'un moteur de recherche pour retrouver tous les appareils labellisés.

\* www.flammeverte.org



## STRATÉGIE

# Offre haut de gamme recherche installateurs

TecControl est surtout connue pour son partenariat historique avec Sanden dans la distribution de l'Acquaeco2, une PAC dotée d'un compresseur au CO<sub>2</sub> qui chauffe rapidement et efficacement l'ECS. Ce produit haut de gamme et différenciant a donné le goût à l'entreprise d'Ille-et-Vilaine pour les stratégies qui sortent de l'ordinaire, un bon moyen d'exister sur un marché toujours plus concurrentiel. « C'est ce qui nous a amenés à racheter, l'année dernière, la société AirXpert, spécialiste des systèmes de ventilation double flux à échangeur rotatif jusqu'à 20 000m<sup>3</sup>/h », explique



TecControl aime les solutions originales et performantes comme la PAC Acquaeco2.



**200**

C'est le nombre d'installateurs que vise TecControl à l'horizon 2016.

Gilles Simonessa, président de TecControl. « Cette acquisition nous permet de proposer une so-

lution trois-en-un, intégrant les fonctions chauffage, production d'ECS et ventilation, spécialement adaptée aux contraintes des bâtiments basse consommation ou passifs ».

Esoà – susceptible de produire jusqu'à 30 % de l'électricité ménager. Et au chapitre de la coopération des entreprises elle propose un système dédié aux eaux grises, Zypheo préchauffe l'eau froide avant utilisation directe ou via un ballon ECS.

Mais ce foisonnement d'offres n'égare-t-il pas le professionnel au moment du choix ? « Non », répond Gilles Simonessa. « Nous construisons une offre globale cohérente pour les clients finaux qui souhaitent des solutions haut de gamme ou désireux de performance. Pour les guider, nous avons créé le réseau Pro Tec, qui accueille tous les professionnels voulant démarquer des propositions standards. Nous visons 200 installateurs en 2016, qui contribueront à élargir notre clientèle vers 2020 », conclut-il. Encore une façon de différencier. M. W. ●

## PAC GÉOTHERMIQUES

### Un décret bienvenu

Le nouveau régime relatif aux activités géothermiques "de minime importance" se clarifie et vise la simplification. Le décret publié le 10 janvier au Journal officiel instaure les nouvelles réglementations encadrant les projets de PAC géothermiques ainsi qualifiés, c'est-à-dire celles dont

le forage est inférieur à 200 mètres et dont la puissance n'excède pas 500 kW.

#### Des autorisations simplifiées

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, une déclaration de travaux – effectuée par voie dématérialisée – se substituera au régime d'autorisation en vigueur, sauf dans certaines zones, selon les caractéristiques du sous-sol. Un arrêté viendra préciser prochainement une carte nationale et des cartes régionales des zones potentiellement à risque, dans lesquelles les projets nécessiteront l'attestation d'un expert du sous-sol.

Le décret prévoit aussi que les forages devront être réalisés par des entreprises disposant de certifications, comme le label Qualiforage. ●



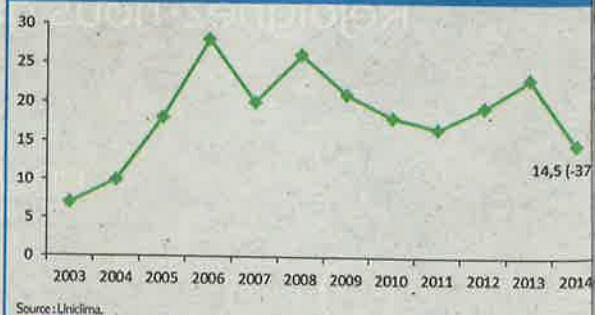
Le nouveau décret va faciliter les projets de faible ampleur.

Vers une clientèle élargie Et ce n'est pas tout. En plus du génie climatique pur, TecControl a développé une offre photovoltaïque en autoconsommation –

## CHAUDIÈRES BIOMASSE

### Des ventes à la baisse

ÉVALUATION DU MARCHÉ TOTAL DES CHAUDIÈRES BOIS (en milliers d'unités)



Avec 14 500 unités vendues en 2014, contre 22 900 en 2013, le marché des chaudières biomasse a reculé de 37 % en 2014 et repasse en dessous du niveau de 2005, selon le dernier bilan d'Uniclimate. Les chaudières à chargement automatique – qui représentent la moitié du marché total – chutent fortement, et surtout les chaudières à granu-

lés (- 40 %). Pour le syndicat des industries thermiques, aérothermiques et frigorifiques, cette situation est le résultat conjugué d'un hiver 2013-2014 doux, de la baisse du coût du fioul domestique à la fin de l'année et du fléchissement du crédit d'impôt pour le développement durable (CIDD) en 2014. Le marché devrait tout de même se répartir d'ici à 2016. ●

## ENR

### La France est innovante

La France est l'un des pays les mieux placés au monde pour les entreprises nationales figurant dans le top 100 des plus innovantes en EnR\*. Parmi ses poids lourds : Alstom et Schneider Electric, côté industriels, ou encore le CNRS et le CEA, pour les centres de recherche. Si la Chine est prééminente au niveau "académique", elle est quasi absente du classement des entreprises. Ainsi, 80 % des sociétés qui innovent dans le domaine des EnR sont japonaises, européennes ou nord-américaines.

\* Selon le rapport Questrel Consulting et KIC InnoEnergy

## ICPE

### Le délai de recours passe à 2 mois

Le Code de l'environnement fixe désormais à 2 mois le délai de recours des tiers contre les décisions relatives aux installations classées de production d'énergie renouvelable (ICPE). Le délai était jusqu'à présent de 6 mois.

## LA FILIÈRE MIEUX ENCADRÉE

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a accueilli avec enthousiasme ce nouveau texte et se félicite du travail de concertation mené. « Ce décret va sécuriser, simplifier et réduire le délai de réalisation de nombreux projets de PAC géothermiques. Grâce à la certification des entreprises, la profession harmonisera ses pratiques [...] dans une démarche collective de qualité [...] », ont conjointement déclaré Jean-Louis Bal, président du SER, et Michèle Cyna, présidente de la Commission géothermie du SER.